

Les Echos

d'Ottonville - Ricrange

Bulletin d'informations municipales n° 10

EDITORIAL

En introduction de mes propos je souhaite citer le poète François-René de Chateaubriand qui écrivait :

*«Forêt silencieuse, aimable solitude,
Que j'aime à parcourir votre ombrage ignoré !
Dans vos sombres détours, en rêvant égaré,
J'éprouve un sentiment libre d'inquiétude !.....»*

Nombreux sont les auteurs ayant écrit sur la forêt, mais il ne s'agit pas ici de lyrisme mais de gestion raisonnée d'une ressource naturelle.

Depuis toujours, l'homme vit avec le bois et l'utilise. Matière tendre, légère, combustible, facile à travailler, le bois a très tôt été un élément indispensable à la survie de l'espèce humaine. Utilisé pour la construction, la fabrication d'outils, la création artistique, comme moyen de chauffage, etc..., il représente pour notre commune une source de revenus non négligeable. Voici, à titre d'exemple, les revenus de cette année :

AU SOMMAIRE

L'école
L'été du conseil municipal
Noces d'or
Agenda
Mazerolles
Tracteur

BIENVENUE

Durant ces derniers mois, nous avons eu le plaisir d'accueillir quatre nouvelles familles. Le gîte d'Ottonville a été repris par la famille Durand, le couple Procaccino et leur fille ont emménagé route de Boulay à Ricrange. La famille Maillard, Mademoiselle Vendetti et Monsieur Pelozo ont, respectivement au 13 et 9 rue de Mazerolles, inauguré le nouveau lotissement.

Bois façonnés ou bois d' œuvre	40190 € H.T.
Bois sur pied ou bois de chauffage	14963 € H.T.
dont: - vente aux habitants de la commune pour un total de 1578 stères.	9468 € H.T.
- vente hors commune ou négociant pour un total de 420 stères.	5495 € H.T.

L'analyse de ces résultats montre que le bois de chauffage vendu hors commune ou négociant représente un potentiel de ressources important. Or chaque stère de bois vendu hors de la commune par un ayant-droit représente pour celle ci une perte de 10 €.

Une estimation sommaire de cette pratique non autorisée, je rappelle que tout concessionnaire s'engage à ne pas faire commerce de son bois, montre qu'environ 400 stères sont négociés de cette façon. Suivant cet exemple, cette situation génère une perte de 4000 € pour la commune. Cette somme représente pour nos finances une somme non négligeable et nous conduira à plus de vigilance quant au respect des règles d'exploitation du bois d'affouage.

Le Maire, Gérard Simon

ECOLE

Jeudi 2 septembre, 32 bambins ont pris le chemin de l'école d'OTTONVILLE. Certains vivaient une première à la «grande école» avec plus ou moins de larmes. Pour les grands évidemment c'était les retrouvailles avec le «maître» et les copains, d'autres encore découvraient la nouvelle institutrice madame Bonnet.

Mais pour tous la certitude d'être encadrés par une équipe pédagogique dévouée et plébiscitée par tous les parents ainsi que des conditions de travail optimales méritent d'être soulignées.

Afin d'améliorer ces conditions, les vacances ont permis de réaliser certains travaux d'entretien tels que



réfection des tableaux, révision de l'éclairage, refonte du «coin informatique». Cet aménagement a nécessité la création d'un nouveau plan de travail plus ergonomique, la réfection de l'alimentation électrique ainsi que l'acquisition de sièges réglables.

La récréation n'a pas été oubliée. La sécurisation de la cour de récréation par la pose d'un grillage sur le muret permet aux enseignants d'être désormais plus sereins et aux enfants de pouvoir «enfin jouer au foot» dicit les élèves. L'ensemble de ces travaux a été effectué par l'équipe municipale et, pour la partie électrique, par l'entreprise Martin Muller de Ricrange.

Au chapitre scolaire n'oublions pas «l'accueil périscolaire» aujourd'hui géré par la mairie et toujours assuré par la dévouée et estimée Fatima Abbad indétrônable dans le cœur des enfants.

En résumé il est à noter que pour la troisième année consécutive, les effectifs sont en hausse grâce à la combinaison entre autre de :

- la qualité de l'enseignement dispensé sous l'égide de monsieur Robinet,
- l'environnement de "travail" perpétuellement amélioré,
- l'investissement de l'APEOR,
- et la pérennisation de l'accueil périscolaire.



Les enfants semblent heureux d'apprendre à Ottonville nous disait une maman en nous confiant : «depuis qu'elle est à Ottonville, ma fille s'est épanouie, elle est pressée d'aller à l'école, la joie se lit sur son visage».

ELECTIONS PARENTS D'ELEVES

Le vendredi 15 octobre auront lieu les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école. Ces élections sont le premier moyen pour les parents de se faire entendre, grâce à la présence de délégués élus. En effet ces derniers participent aux conseils d'école, et sont les relais indispensables entre l'ensemble des parents, l'équipe pédagogique et la municipalité. C'est par eux que remontent les informations, et qu'elles redescendent ensuite. Votez nombreux !

Aurélien Robinet

PAS DE VACANCES POUR LES CONSEILLERS

Pendant les vacances d'été les membres du conseil ont retroussé leurs manches pour effectuer quelques travaux dans la commune. Outre ceux de l'école il faut citer :

- la pose d'un garde - corps sur les escaliers de la salle polyvalente. La réalisation de ce garde corps a été gracieusement assurée par Monsieur Richard Jungmann que nous remercions pour sa contribution
- la réfection totale de la cloison mobile de ladite salle ainsi que la remise en état des sanitaires, du mobilier et des portes des toilettes
- dans la foulée l'escalier de l'école se voit appliquer une réfection en profondeur avec la démolition d'une partie des marches afin d'en couler de nouvelles.



L'équipe s'est en outre promis de terminer la pose des pavés du cimetière avant la fin de l'année (si le temps le permet).

INSCRIPTION SUR LISTE ELECTORALE

En vue des élections de 2011, les inscriptions sur les listes électorales pour les nouveaux habitants sont à faire dès à présent en mairie.

INVESTISSEMENT

L'équipe municipale avait programmé le remplacement du tracteur de la commune afin d'acquérir une machine plus récente avec 4 roues motrices afin de permettre l'attelage éventuel d'une lame à neige. Après six mois de recherches qui ne nous avaient permis que de trouver des machines trop chères ou trop vétustes ou totalisant trop d'heures de fonctionnement nous avons eu l'opportunité d'acquérir le tracteur que vous avez déjà pu voir dans nos rues.



Cette machine n'a que 3000 heures de fonctionnement gage, nous l'espérons, de bons et loyaux services.

Un autre élément que nous avons pris en considération est la présence d'une cabine chauffée ce qui contribuera à assurer des conditions de travail décentes durant la saison hivernale.

VENTES

La commune met en vente l'ancien tracteur. La vente se fera sous soumission cachetée. Les offres devront parvenir en mairie sous enveloppe fermée collée avant le 28 octobre, elles devront être rédigées à l'aide du bordereau situé dans ce numéro. La mairie informe les personnes intéressées que le tracteur sera également mis en vente sur internet.

La mise à prix est fixée à 2 000 euros.

Les offres seront dépouillées en mairie le jeudi 4 novembre 2010.

OBJETS TROUVES

Une clé de maison, une clé de voiture, un tee - shirt du FC Eblange et un lapin en peluche attendent leurs propriétaires en mairie.

RESUME DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2010

Le conseil municipal créé un emploi d'agent d'animation 25^{ème} classe, de 58 heures/mois pour l'emploi d'agent périscolaire

Le conseil municipal créé un emploi d'adjoint des services techniques 2^{ème} classe de 22 heures/mois pour le poste d'agent d'entretien de l'école et de la mairie. L'indice brut est fixé à 298. Le temps effectif (33 heures) pour le nettoyage de l'école est compté sur une période de huit mois (4 mois de vacances scolaires).

Tarif périscolaire, après en avoir délibéré le conseil municipal :

fixe le tarif de l'heure de garde à 2,50 €,

déclare que chaque demi-heure entamée sera comptabilisée.

Examen du devis proposé par l'ONF pour l'exercice 2011 et concernant les parcelles 5 et 21. Après en avoir délibéré le conseil municipal estime certaines lignes des travaux sylvicoles inutiles et accepte le devis final pour un montant de cinq mille euros et quatre-vingt neuf cents hors taxes.

Concession avec SFR.

Après en avoir délibéré le conseil municipal fixe le montant annuel du droit de passage à cinq-cents euros. Il demande également à la société SFR de s'acquitter des arriérés des deux dernières années.

Taxe forfaitaire sur la cession de terrains devenus constructibles.

Monsieur le maire donne lecture de la réglementation concernant la «taxe forfaitaire sur la cession de terrains devenus constructibles».

La taxe est assise sur un montant égal aux 2/3 du prix de cession de terrain. Le taux est fixé à 10% de la base taxable. Cette taxe ne s'applique pas lorsque

- le prix de vente est inférieur à 15000 €
- le prix d'acquisition est supérieur à celui de la vente
- le terrain constitue une dépendance immédiate,
- il s'agit d'une donation ou d'un héritage de parents à enfants etc...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'instaurer cette taxe pour tous les terrains devenus constructibles grâce à l'élaboration de la carte communale et à l'extension du tissu constructible.

Lieu-dit «chemin de fer»

Le conseil municipal décide de niveler les gravats déposés par la société VIALOR au lieu-dit «chemin de fer». L'entreprise susdite n'a jamais honoré l'ensemble de l'accord qui consistait à réaliser le régalaage des terres déposées. Cette situation ayant entraîné de facto d'autres dépôts sauvages, le conseil municipal décide de confier ces travaux à la société Mangin de Bouzonville pour un montant de deux mille deux cents euros hors taxe.

Le conseil accepte le devis. Une fois ces travaux réalisés le conseil envisage de clôturer et de réglementer l'accès à cette décharge.

L'actuel **cimetière** ne disposant plus de places pour de nouvelles inhumations et les procédures de reprise des tombes bloquant toute nouvelle installation, dans la partie existante, durant trois ans, une extension est aménagée à côté du columbarium

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les devis de fournitures de matériaux de la société Jager de Boulay-Moselle pour un montant de :

devis 5649	1 088,63 € hors taxe
devis 5698	1 040,67 € hors taxe
devis 5706	160,64 € hors taxe

Travaux cour d'école et matériel voirie

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **accepte** le devis de la société Weldom pour un montant de sept-cent trente euros et cinquante cents hors taxe pour la fourniture de matériaux destinés à sécuriser la cour de l'école

- **accepte** le devis de la société Weldom pour un montant de trois mille deux cent quatre-vingt dix neuf euros et vingt cinq cents pour une tondeuse.

Le conseil municipal décide de nommer l'actuelle **impasse des Charmes** et la nouvelle voie desservant le lotissement des Charmes, Rue de Mazerolles.

Travaux rue de la forêt.

Afin de terminer les travaux qui restent à la charge de la commune après la mise en fonction de l'assainissement collectif et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de la société Colas de Marly pour un montant de dix mille neuf cent soixante quatorze euros et cinquante cents.

Fixation du montant des concessions tombes et columbarium.

Les concessions anciennes voient leurs conventions trentenaires arriver à échéance.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

décide de renouveler ces contrats pour une durée de trente ans, le montant fixé s'élève à 150 € pour les tombes simples et 300 € pour les tombes doubles, pour les possesseurs de concessions récentes n'ayant pas contracté de convention avec la commune, la date d'effet est fixée au 1^{er} septembre 2010.

fixe le montant des concessions « columbarium » à 1000 € pour les trente premières années.

CONCOURS DE FLEURISSEMENT DES MAISONS

Le jury a évalué le 12 juillet, comme prévu, le fleurissement de notre commune. Après mise en commun des notes attribuées par chaque juré, il a été décidé de récompenser deux maisons (et non pas une comme initialement prévu) par catégorie.

Les heureux vainqueurs sont :

NOM	CATEGORIE	POINTS OBTENUS	CLASSEMENT
BECKERICH M.L.	Commerce & Exploitation agricole	46	1
REPPLINGER D.	Commerce & Exploitation agricole	40	2
TRITZ C.	Maison individuelle	53	1
STOSSE J.	Maison individuelle	52	2
PIGNON PHILIPPE.	Maison de village	47	1
PIGNON MARIE.	Maison de village	46	2

Un bon d'achat à valoir aux établissements Goby leur sera remis lors du vin d'honneur du 14 Novembre. Ce concours sera reconduit en 2011. Afin de diversifier le jury la municipalité recrute de nouveaux volontaires pour participer à l'évaluation qui aura lieu début juillet.

Le règlement est disponible sur le site internet de la commune ou sur demande au secrétariat de la mairie.

PARTIE A DECOUPER

NOCES D'OR

La municipalité félicite les époux Pignon Hélène et Alfred ainsi que les époux Steinritz Hildegarde et Conrad qui fêtent leur 50 ans de mariage. Nous leur souhaitons encore de longues années de bonheur.

DEMANDEURS D'EMPLOI

En partenariat avec le pôle emploi, la communauté de communes du pays boulogeois a créé depuis le 1er octobre un nouveau service de proximité. Ce service qui s'adresse à tous les demandeurs d'emploi de la communauté a pour objectif de leur faciliter les démarches dans la recherche d'un nouvel emploi. Il sera animé par une conseillère qui recevra les personnes intéressées sur rendez - vous à la maison des services Alphonse Bastian, 8 rue du Général Newinger à Boulay. Vous pouvez prendre rendez - vous au numéro suivant 03 87 79 52 90. Pour tout renseignement concernant vos droits à indemnisation et le paiement de vos indemnités, il vous faudra continuer à vous adresser à l'antenne pôle emploi de Valmont.

OFFRE D'EMPLOI

La municipalité recrute un/une responsable de la salle polyvalente.

La tâche consiste à gérer la mise à disposition de la salle et de ses équipements lors des locations: remise des clés, inventaires pré et post location, état des lieux, petit ménage, rendre compte des dégradations....

La fin du dépôt de candidature est fixée au 24 octobre.

Nous remercions l'actuel responsable pour le service rendu.

ENCHERE SOUMISSION CACHETEE POUR LE TRACTEUR COMMUNAL (1)

SOUMISSIONNAIRE(2) :

Nom ou raison sociale :

Adresse complète :

Numéro de téléphone :

ADJUDICATION DU TRACTEUR COMMUNAL, MARQUE : MASSEY FERGUSSON, MODELE 188

NOMBRES D'HEURES : 8088 heures

PRIX OFFERT DE :

(en chiffres) :

(en toutes lettres) :

Je joins à la présente, à titre de garantie, un chèque barré, libellé à l'ordre de LA COMMUNE D'OTTONVILLE - RICRANGE d'un montant égal à 25% du prix offert. Si votre offre n'est pas retenue, le chèque vous sera rendu.

A, le.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

(1) Le pli cacheté contenant la soumission doit porter la mention « soumission pour la vente du tracteur » sans autre indication.

Double enveloppe en cas d'envoi par la poste.

(2) Si la soumission est souscrite pour le compte d'un tiers, joindre une procuration régulière sur papier libre

EVENEMENTS PASSES OU A VENIR

L'APEOR a organisé une soirée le samedi **2 octobre**. Cette manifestation a réuni, dans la bonne humeur environ 100 personnes autour d'un succulent couscous. Il est à noter la présence de nombreux participants extérieurs à notre commune.

Bravo aux parents d'élève, aux membres de cette association ainsi qu'au directeur de l'école dont l'investissement a permis de faire de cette soirée une réussite.

Merci également à tous ceux qui par leur présence ou leur commande ont contribué à la réussite de cette soirée.

Nous vous rappelons que les bénéfices tirés de ces manifestations sont entièrement consacrés à aider certaines activités scolaires.

Cette association propose aussi comme chaque année le jus de pomme de la commune aux habitants. Les commandes sont à passer auprès de Stéphanie Zweifel (06 79 75 81 27) ou Lydia Melling (03 87 79 37 29) ou Marcel Tailleur (03 87 79 17 54).

Le samedi du **9 octobre**, des bénévoles des associations : APEOR, Art Floral et Chorale ont parcouru les rues de la commune pour vendre les brioches de l'amitié, nous vous remercions pour l'accueil que vous leur avez réservé.

La cérémonie de commémoration du **11 novembre** 1918, à laquelle vous êtes tous conviés, aura lieu le **dimanche 14 novembre à 11 heures** devant le monument aux morts. Un vin d'honneur sera servi à la salle des fêtes à l'issue de la manifestation.

Comme chaque année nous rendrons hommage à nos aînés. Cette année la rencontre est prévue le **21 novembre**. Les invitations personnelles seront envoyées aux personnes concernées.

HISTOIRE D'EAUX

Depuis le raccordement de notre commune au réseau d'assainissement, des pompes assurent le transfert des eaux usées vers la station de traitement de Guirlange. A plusieurs reprises le syndicat d'assainissement a dû intervenir sur ces pompes pour les désobstruer. Après analyse des causes d'obstruction il apparaît qu'elles ont été bouchées par certains résidus qui n'ont pas leur place dans les toilettes. Nous vous invitons à prendre connaissance du courrier ci joint et de veiller à en respecter les consignes implicites qui s'en dégagent.

Copie du courrier envoyé par Mr. BASTIAN, président SIAVN :

Madame, monsieur, nous vous rappelons que votre habitation est raccordée au réseau d'assainissement et que vos eaux usées passent par un poste de refoulement avant d'être traitées dans la station d'épuration.

Chaque pompe est munie d'un broyeur tout particulièrement adapté pour les papiers hygiéniques.

Par contre elles ont tendance à se boucher avec les :

Cotons- tiges

Lingettes

Protections hygiéniques

Litières d'animaux domestiques

Couches

A chaque bouchage il faut sortir la pompe du poste de relevage et la démonter. Il est bien entendu que cela a un coût qui devra être répercuté sur la taxe d'assainissement.

A noter aussi que certains produits sont totalement incompatibles avec le traitement dans une station d'épuration et tout particulièrement :

Peinture

Solvant

Huile et graisses usagées ou non

Hydrocarbures

Jus d'origines agricole (tout particulièrement le purin)...

Merci de votre compréhension

Le président : Alphonse Bastian.

DE MAZEROLLES A OTTONVILLE-RICRANGE

En priorité je tiens à adresser de sincères remerciements à toutes celles et ceux qui ont rendu cet événement possible en m'aidant à organiser cet événement ou en accueillant dans leur foyer nos amis Mazerollais du 30 Juillet au 01 Août.

C'est avec un plaisir immense que nous avons pu leur rendre l'hospitalité, par eux, offerte l'an passé consolidant ainsi le rapprochement de nos deux communes.

Nous avons tenté lors de cette visite de leur faire découvrir un peu de l'âme lorraine à travers l'accueil dans les familles et la gastronomie locale ainsi qu'un peu d'histoire par la découverte de la vieille maison de Gomelange et le fort du Hackenberg à Veckring.



Cette rencontre a débuté par l'accueil et la répartition dans les familles le vendredi après midi suivis, le soir, d'un dîner commun à la salle des fêtes.

Le samedi fut une journée bien remplie pour nos amis. Le marathon débuta par la visite de la maison de Gomelange suivie d'un déjeuner à la ferme auberge de la Bibichbach puis de la visite du fort du Hackenberg de Veckring.

Cette visite fut pour certains l'occasion de toucher du doigt cette période mouvementée de la deuxième guerre mondiale.

Samedi soir nos visiteurs et leurs hôtes se sont retrouvés à la salle des fêtes autour d'un dîner convivial.

La matinée de dimanche a vu l'inauguration de la rue de Mazerolles, ex impasse des charmes, suivie d'un déjeuner avant la séparation d'avec nos amis.



Ce moment fort permettra de marquer durablement le rapprochement de nos deux communes. Rapprochement, il faut le dire, commencé il y a plus de soixante dix ans sous la contrainte alors que se préparaient les canons.

Aujourd'hui, alors que la quatrième voire la cinquième génération pousse à la porte, les témoins de cette histoire sont de moins en moins nombreux, le devoir de mémoire envers nos aînés nous imposait de faire avec ce jumelage un geste fort en direction de nos enfants. Ce geste pour leur dire « regardez le passé et retenez - en les leçons et souvenez - vous que c'est grâce à l'entraide que vos ascendants ont pu traverser la tourmente ».

Pierre Rangoni

Les Echos d'Ottonville - Ricrange n° 10 - juin - juillet - août - septembre 2010

Edité par la Mairie - 1 rue de Lorraine - 57220 Ottonville - Ricrange - tel. 03 87 79 25 14.

Directeur de la publication : Gérard Simon - Rédactrice en chef : Laurence Morolli - Journalistes : Laurence Morolli, Gérard Simon, Pierre Rangoni - Crédits photo : Ursula Simon, Laurence Morolli - Conception, maquette, impression : Mairie, commission de la communication. Tirage à 170 exemplaires.

Retrouvez aussi Les Echos sur le site <http://www.ottonville-ricrange.fr>